

2025-005

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE
RETENUE AU POSTE D'AIDE-SOIGNANTE A TNC (0,90 ETP)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Rose PAVIET (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il a, par délibération du 10 décembre 2024, créé un poste d'aide-soignante à TNC, à raison de 31.5 h / semaine. A l'issue de la période de recrutement, l'unique candidature reçue émane d'un agent contractuel.

La candidate possède les diplômes et l'expérience requis pour répondre au mieux aux besoins de l'établissement. Le Président sollicite donc le Conseil pour l'autoriser à signer un contrat avec ladite candidate et ce pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Février 2025.

Compte tenu du profil de la candidate, il propose de la rémunérer sur la base de l'échelon 1 du grade d'aide-soignante de classe normale.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier des cadres d'emploi des aides-soignants territoriaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 11/12/2024,

Vu l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires,

Considérant que le bon fonctionnement de l'EHPAD implique le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de candidatures d'agents titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DECIDE de recruter un agent contractuel au poste d'aide-soignant, pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026, à temps non complet (31 h 30 par semaine) et de lui verser une rémunération calculée sur la base de l'échelon 1 du grade d'aide-soignante de classe normale,

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue,

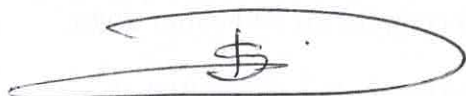
Dit que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 23 JANVIER 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-FLAGNE CEDEX